

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022 A 18H30

Quatrième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 18h30 dans la salle de conférence, 2^{ème} étage de la Mairie.

Présents :

Mesdames	Mélanie Baudet
	Anne-Sophie Fillistorf
	Zélie Guerra
	Solveig Rüfenacht
	Catherine Sermet, Présidente
	Céline St Mart
	Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Yann Berney
	Nicolas Meda
	Jean-Jacques Nussbaumer
	Alain Pipoz
	David Schütz
	Christian Tripod, Vice-président

Excusé :

.....

Exécutif -	présents :	Monsieur	Vincent Hornung, Maire
		Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
		Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

.....

Secrétaire général : Pierre-Alain Aubert, présent
Secrétariat : Thalia Joss, présente
Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 8.11.2022
2. Propositions et communications du bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Election du bureau du CM
 - 2.2 Commission « élargie aménagement » à relancer
3. Communications du Maire et des Adjoints
 - 3.1 Communication des dates de CM session de printemps 2023
 - 3.2 Documents caserne des pompiers
 - 3.3 Formation sur les enjeux climatiques du 19.01.2023
 - 3.4 Genève transition
 - 3.5 Planning événements de fin d'année
4. Rapport de commission
 - 4.1 Conclusion du rapport de la Commission des Bâtiments
5. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'Association des Communes Genevoises
 - 5.1. Une nouvelle décision
 - 5.2. Retour sur les droits d'opposition

6. Projets de délibérations
 - 6.1 Délibération pour un amortissement complémentaire de F 221'290.-
7. Propositions du Maire et des adjoints
 - 7.1 Planair – photovoltaïque sur le parking des Grands-Chênes
 - 7.2 Société de Laiterie – occupation des locaux
8. Propositions individuelles et questions

Huis-clos pour des naturalisations.

.....

1. Approbation du PV du 8.11.2022

C. Sermet ouvre la séance pour cette dernière réunion des Conseillers municipaux de Céligny de l'année 2022.

J.-J. Nussbaumer et Y. Berney font quelques remarques pour des erreurs de formulation aux pages 245, 246, 248 et 287.

Le PV du 8.11.2022 est accepté sans autre remarque et son auteur, M. Aubert, est remercié pour sa rédaction.

.....

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Election du bureau du CM

C. Sermet, présidente, lance la discussion au sujet de l'élection d'un ou d'une nouvelle présidente du Conseil municipal, compte-tenu de sa démission au 31 décembre 2022.

Z. Guerra suggère de faire un tournus.

J.-J. Nussbaumer estime qu'un tournus d'une année c'est court, il penche pour une demi-législature.

C. Sermet trouve court une année mais, pour sa part, elle a dû se familiariser avec un nouveau système qui plus est, en pleine crise du Covid !

C. Sermet demande qui accepte la présidence du Conseil municipal à partir de janvier 2023.

Z. Guerra propose sa candidature pour 6 mois mais pas pour une demi-législature !

Ch. Tripod rappelle que le nouveau règlement du Conseil municipal prévoit une élection du bureau chaque année.

C. Sermet remercie Z. Guerra pour sa disponibilité.

C. StMart demande à combien d'heures de travail est évalué le poste de président.

Z. Guerra souhaite savoir si les préparations des séances de CM sont effectuées en commun avec le vice-président.

C. Sermet répond qu'au début l'essai a été fait, mais a été difficile à tenir sur la durée, en raison des obligations professionnelles de chacun. Elle estime à 10 heures de travail environ, par mois, sans tenir compte des Commissions.

S. Rüfenacht demande si Z. Guerra fera toujours partie des Commissions. Ce qui est le cas.

Les membres du CM élise Z. Guerra à la présidence, à l'unanimité, avec remerciements pour son engagement.

C. Sermet demande si Ch. Tripod est d'accord de continuer au poste de vice-président du CM.

Ch. Tripod accepte d'accompagner Z. Guerra pour ces 6 prochains mois. Il estime également que c'est une bonne chose que le bureau soit élu chaque année.

Ch. Tripod est élu à la vice-présidence à l'unanimité, avec remerciements.

P.-A. Aubert, secrétaire général, fonctionnera comme secrétaire du bureau du CM.

2.2 Commission élargie « aménagement » à relancer

C. Sermet rappelle qu'une Commission élargie est une Commission avec tous les membres du Conseil municipal. L'idée est de reprendre cette Commission en début de l'année 2023, la présidence sera assurée par la présidente du CM.

Ch. Tripod propose de maintenir le terme de : Commission aménagement **du territoire**.

Proposition acceptée.

3. Communications du Maire et des adjoints

3.1 Communication des dates de CM session de printemps 2023

V. Hornung propose les dates suivantes pour les séances de CM : 17 janvier 2023, 7 février 2023, 7 mars 2023, 4 avril 2023, 9 mai 2023 et 6 juin 2023. Ces dates tiennent compte des vacances scolaires et des délais légaux pour la reddition des comptes notamment.

J.-J. Nussbaumer annonce qu'il sera absent le 6 juin 2023.

C. Sermet propose de maintenir les séances à 20h15.

Ch. Tripod demande si la remarque de la Commission des finances, relative aux délais, a été prise en compte.

P.-A. Aubert répond que la Commission aura deux semaines, hors vacances scolaires, soit une semaine avant les vacances et ensuite entre le 24 avril et le 2 mai 2023 pour rendre son rapport en vue de la séance de CM du 9 mai 2023, sachant que le délai légal pour l'approbation des comptes est le 15 mai.

C. Sermet fait remarquer qu'elle préparait la séance de CM avec l'Exécutif le lundi.

3.2 Documents caserne des pompiers

V. Hornung annonce que l'Exécutif a transmis les documents relatifs à la caserne des pompiers à la Commission des bâtiments, dès que la situation sera définie, la commune pourra aller de l'avant.

Ch. Tripod a une autre approche, il souhaiterait recevoir les documents concernant la voirie afin de réunir la Commission des bâtiments pour se prononcer sur l'emplacement.

3.3. Formation sur les enjeux climatiques du 19.01.2023

S. Chassot Leiglon présente la formation proposée par les SIG sur les enjeux climatiques. Il s'agit de transmission d'outils pour les Communes, leur mise en œuvre devrait limiter le réchauffement climatique.

S. Chassot Leiglon demande que les personnes intéressées s'annoncent au secrétariat.

Une majorité des membres du CM est intéressée.

3.4 Genève transition

S. Chassot Leiglon parle des ateliers « Grand Genève en transition » projet d'aménagement du territoire pour Vaud, Genève et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Il s'agit de mettre en place le vivre ensemble avec un plan climat = vision territoriale transfrontalière pour une transformation profonde du modèle actuel.

Thèmes travaillés dans ces ateliers : logement, alimentation, déplacement, nature.

Pour ceci, des rendez-vous citoyens ont été mis en place.

J.-J. Nussbaumer demande comment l'information a circulé.

P.-A. Aubert signale que l'information a été faite au printemps 2022.

3.5 Planning évènements de fin d'année

H. Louvrier remercie l'ensemble des personnes qui ont participé aux diverses manifestations. Grâce à l'investissement de chacun, ces projets ont pu être mis sur pied. Il remercie le Conseil municipal, ses Commissions, l'Exécutif et le personnel communal. Il rappelle que la fête de l'Escalade aura lieu ce vendredi 9 décembre.

Le repas des aînés aura lieu à midi le samedi 17 décembre et la préparation vendredi 16 décembre dès 17h. M. David Jenni, directeur de l'organisation Dôme seniors, participera au Noël des aînés pour se présenter. En effet, il sera mandaté par la Commune, dès janvier 2023, pour assurer les consultations sociales prévues par la loi.

Le Noël des enfants n'aura plus lieu sous l'égide de la Paroisse Céligny Terre Sainte, mais organisé par l'école pour les enfants de l'école.

En début d'année prochaine, la fondue de la « voirie » permettra de rencontrer les entreprises qui travaillent pour la commune dans un cadre convivial. Cette manifestation ne concerne pas directement le CM.

C. Sermet donne la parole à N. Meda pour parler du programme de l'Escalade.

N. Meda explique que, comme l'an dernier, le vendredi 9 décembre, rendez-vous est donné à 18h devant la mairie pour un cortège avec la fanfare des « Canards des Croupettes ». Ce cortège géré par l'APEC, remontera la route des Coudres, avec plusieurs arrêts, accompagné des parents. Sur la place des Grands-Chênes, la tente sera montée cette année avec les bâches pour la dégustation de la soupe, la marmite en chocolat, le vin chaud, etc.

N. Meda remercie tous ceux qui se sont rendus disponibles. Une nouvelle réjouissante, les légumes pour la soupe seront à nouveau coupés par les enfants de l'école le matin même.

N. Meda annonce que la Commission culture et loisirs s'est réunie 5 fois pendant l'année 2022. Il évoque des problèmes de communication sérieux. Le Bulletin communal n'est pas réactif avec 3 parutions par année. Il souhaiterait que l'Exécutif contacte la personne qui gère la page Facebook Céligny et la rétribue ou lui donne un mandat pour relayer nos informations. Il estime qu'actuellement, il faut être présent sur les réseaux sociaux.

S. Rüfenacht aimerait que la Commune possède un compte Twitter ou Instagram.

P. A. Aubert annonce que la Mairie va mettre en place une newsletter. Il rappelle que toutes les manifestations font l'objet d'un « Tous ménages ». De plus, la Commune collabore déjà avec Céligny communauté sur Facebook.

P.-A. Aubert précise que la Commune n'a pas de Community manager.

N. Meda ajoute que des personnes gèrent de tel mandat pour environ 500 francs par mois, dans la logique actuelle les gens n'auront pas le temps de lire une newsletter. Il faut être présent sur les réseaux sociaux.

P. A. Aubert répond qu'il va analyser la situation.

S. Rüfenacht pense qu'il serait intéressant de faire de la communication sur Instagram.

Z. Guerra avertit qu'il ne faut pas sous-estimer ce travail, cela prend beaucoup de temps !

C. StMart annonce qu'elle serait d'accord de s'occuper d'un compte pour la commune.

V. Hornung remercie pour les impulsions. L'Exécutif prend note des bonnes idées et souhaite que le CM laisse encore un peu de temps à la Mairie pour améliorer la communication de la Commune.

Y. Berney estime que l'Exécutif doit se pencher sur la question, ce projet est important et ne doit pas être laissé de côté.

C. Sermet propose de réfléchir à une contribution financière. Si C. StMart s'occupe d'un compte Instagram, il faudrait prévoir une rétribution.

N. Meda a rencontré F. Courvoisier, responsable du Célatelier. Des réflexions sont en cours, de ce côté-là, pour développer la culture à Céligny.

4. Rapport de Commission

C. Sermet annonce qu'elle a envoyé le PV de la dernière séance de la Commission des routes et parkings aux membres. Elle laisse la Commission gérer la suite.

4.1 Conclusion du rapport de la Commission des Bâtiments.

Lors du rapport de la Commission, Ch. Tripod a émis des recommandations en 6 points.

P. A. Aubert rappelle que selon l'article 71 du règlement du Conseil municipal, la conclusion d'un rapport est l'acceptation, la modification, le renvoi ou le rejet de la proposition examinée. Si des recommandations sont faites, celles-ci doivent avoir la forme d'une motion ou d'une proposition pour être débattue et votée. Pour Ch. Tripod c'est une question de forme.

P.-A. Aubert rappelle que le rapport de Commission est une synthèse des procès-verbaux des séances ayant pour but de faire part au CM de l'avancée des travaux de la Commission.

Ch. Tripod annonce qu'il reviendra avec une proposition concrète.

5. Droit d'opposition du Conseil municipal sur les décisions de l'ACG

5.1 Une nouvelle décision.

Décision du 16 novembre 2022 de l'Assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de francs à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal ne fait usage de son droit d'opposition.

5.2 Entrée en force des décisions du mois de juin 2022.

Information transmise au CM.

6. Projets de délibérations

6.2 Approbation d'amortissements complémentaires

Concernant les amortissements complémentaires, S. Rüfenacht demande si nous avons déjà les comptes 2022 car elle se souvient qu'une perte était budgétée en 2022.

P.-A. Aubert répond qu'au vu de l'examen des comptes, des positions non-utilisées permettent ces amortissements, notamment les montants des amortissements complémentaires de 2021. Il rappelle, pour mémoire, que le SAFCO autorise un montant d'un million sur les délibérations d'amortissement complémentaires, pour autant que ces amortissements ne dépassent pas ensuite la valeur de l'excédent du compte de résultat et bien évidemment le montant des biens à amortir.

N. Meda complète qu'en cas de perte effective les amortissements complémentaires ne pourront pas être réalisés.

S. Rüfenacht annonce que ce point sera repris lors du passage en revue des comptes.

S. Zuppinger demande quelle est la parcelle 226.

V. Hornung répond qu'il s'agit de la parcelle de l'ancien jeu de boules de la plage.

M. Hornung lit la **délibération** :

Proposition du Maire de procéder à un amortissement complémentaire en 2022 totalisant CHF 221'290.-

Vu l'article 30, lettre d, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

par 12 voix pour et 1 abstention,

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs ci-dessous pour un montant total de CHF 221'290.- :
 - Plage Parcelle 226 Aménagement CHF 27'770.-
 - Plage Parcelle 226 Acquisition CHF 57'750.-
 - Place de jeux Parcelle 369 (Gare) Acquisition CHF 57'470.-
 - Changement des luminaires en LED CHF 78'300.-
2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 383 "amortissement complémentaire du patrimoine administratif"
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 221'290.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

7. Proposition du Maire et des adjoints

7.1 Planair – photovoltaïque sur le parking des Grands-Chênes

V. Hornung revient sur l'historique du projet Planair.

Ch. Tripod précise que les critères d'installation ont été allégés.

V. Hornung demande si le CM souhaite une explication complète par Planair.

Ce qui est le cas, un exposé par Planair sera organisé lors du CM de janvier 2023.

7.2 Société de Laiterie – occupation des locaux

V. Hornung revient sur la demande de la Société de Laiterie, relayée par D. Schütz d'installer un automate de vente de produits locaux dans l'ancien local de coulage de la Sté de Laiterie de Céligny.

V. Hornung a pris contact avec un architecte pour évaluer les options possibles sur cette parcelle.

Ensuite de quoi un 2^{ème} rendez-vous a eu lieu avec la Société de Laiterie pour préciser leurs besoins en vue de la vente de produits du terroir. La Société souhaite garder la même surface qu'actuellement pour installer un automate et une surface de stockage.

C. StMart demande s'il s'agit uniquement du local à skis.

V. Hornung répond que la parcelle évaluée comprend l'ancien local des pompiers, le petit couvert, le local de réparation de skis et les places de stationnement.

Ch. Tripod ajoute qu'un recensement architectural est en cours pour l'ancien local des pompiers.

C. StMart demande s'il est possible de construire une salle communale au rez-de-chaussée.

V. Hornung répond que la surface est trop petite.

Si le CM donne son accord de principe, l'Exécutif développera le projet.

N. Meda estime que deux commerces si proches l'un de l'autre ne se justifie pas, d'autre part la surface semble grande pour un automate.

V. Hornung répond qu'il s'agit de répondre à une demande de la Société de Laiterie d'une part et d'optimiser l'utilisation de la parcelle d'autre part. Concernant les deux commerces, il ne s'agirait pas des mêmes activités développées par chaque commerce.

P.-A. Aubert précise que le CM doit se prononcer s'il souhaite envoyer le dossier en Commission des bâtiments ou aller de l'avant avec ce dossier ou tout arrêter.

C. Sermet propose de reporter la suite de la discussion à la prochaine séance de CM.

S. Rüfenacht précise que le CM ne demande pas de travail supplémentaire de la part de l'Exécutif mais simplement reprendre la discussion.

8. Propositions individuelles et questions

Compte-tenu du programme de la soirée (souper de fin d'année) les propositions de J.-J. Nussbaumer seront reprises en janvier 2023.

D. Schütz estime qu'en cette période d'économie d'énergie le sapin de Noël de la place ne devrait pas être allumé de jour.

S. Chassot Leiglon précise que le réglage de la minuterie sera revu.

S. Rüfenacht trouve les décorations de Noël du village très jolies.

Y. Berney est du même avis. Il souhaiterait que les lampes LED de l'éclairage public soit uniformisées.

S. Chassot Leiglon a déjà demandé au canton d'uniformiser.

J.-J. Nussbaumer demande si la Commune a écrit au propriétaire concernant les lumières excessives des huit villas à côté de chez lui.

V. Hornung demande que J.-J. Nussbaumer lui fasse suivre la réponse de la régie afin de prendre position.

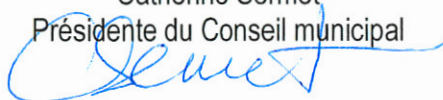
A.-S. Filllistorf demande comment inciter les personnes qui laissent leur éclairage allumé toute la nuit d'éteindre.

V. Hornung répond que la Commune peut encourager mais pas obliger.

Le huis clos est déclaré pour deux naturalisations.

La séance est levée à 20h30 suivie du repas de fin d'année du Conseil municipal.

Catherine Sermet
Présidente du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

